

Avez-vous reçu une contravention de l'ATSA ?

La confusion règne à propos de fausses contraventions distribuées sur les pare-brise de véhicules par l'organisme Action terroriste socialement acceptable (ATSA).

CAROLINE ROY

Depuis lundi, l'ATSA remet des contraventions vertes sur les grosses voitures qui possèdent un démarrage à distance ou dont le moteur tourne inutilement.

Selon le Service de police de Montréal, certains automobilistes sont confus de retrouver de telles contraventions sur leur pare-brise.

Contravention fictive

Si vous avez une contravention et que le logo ATSA y figure, sachez qu'il s'agit d'une contravention fictive et que vous n'êtes pas tenu d'acquitter les frais inscrits.

L'ATSA éliminera d'ailleurs toute confusion dans les prochains jours en indiquant 0 \$ à la case « Montant » et en ajoutant un commentaire stipulant qu'il s'agit d'une contravention fictive.

CONSTAT D'INFRACTION
 735689006
 POURSUIVANT VILLE DE MONTRÉAL
 42\$

CONSTAT D'INFRACTION CITOYENNE
ATSA
 ACTION POUR UN TRANSPORT SOCIALEMENT ACCEPTABLE
 50\$

Code	Description	Montant
1	MARCHE À L'ARRÊT / IDLING	42\$
2	DÉMARRAGE AVEC DÉMARREUR À DISTANCE / ENGINE START WITH REMOTE STARTER	30\$
3	VÉHICULE SURDIMENSIONNÉ & CONSOMMATION EXCESSIVE / OVERSIZE GAS-GUZZLING VEHICLE	50\$ X
4	VÉRIFIER L'ENTRETIEN DU VÉHICULE / CHECK VEHICLE MAINTENANCE	48\$
TOTAL		

Photo LE JOURNAL

LE VRAI CONSTAT D'INFRACTION de la police de Montréal est celui à gauche de la photo. Celui de droite, avec la mention ATSA, est fictif.